DLP 3C-7-86093533



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean ● BP 19 ● 31131 BALMA Cedex
Tél. 61 24.06 51

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel 115 F.
Sous-régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne
CCP : *8612-11 R Toulouse*

I.S.S.N. : 0752-2053

BULLETIN N° 9 DU 25 JUIN 1986

MAIS

PYRALE

Situation — Le 1er vol a débuté depuis environ une semaine.
Les captures des premiers papillons mâles par la technique du piègeage sexuel ont été notées en tous secteurs du 1er du 14 juin.
Il n'a pas encore été observé de dépôt de pontes.

Préconisation — ***Aucune intervention insecticide n'est encore à envisager.***

TOURNESOL

PHOMOPSIS

Stade végétatif — Les semis précoces ont atteint le stade 3-1 (bouton étoilé).
Les semis d'avril vont rapidement atteindre ce stade.

Situation — Aucun symptôme n'a été observé pour le moment dans les cultures, les conditions climatologiques n'étant pas favorables au développement de la maladie.

Prévision — Les risques de contaminations, à l'occasion de prochains orages, demeurent.

Préconisation — *Les indications données dans le bulletin n° 8 du 10 juin restent valables.*


Stade 3.1 (E 1)

Dessin : S. BERGON

LUZERNE PORTE-GRAINES

Avec la participation de la F.N.A.M.S.

CECIDOMYIE DES FLEURS

Précoupes de mai : ***Intervenir dès réception.*** *Utiliser du* SUMICIDIN 10 à 0,3 l/ha.

TORDEUSES - TYCHIUS

Situation — Premières captures de **Tordeuses** le 12 juin.
Intensification du vol en tous secteurs.

Présence très importante de **Tychius** dans le Gers.

P.140

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES Le Directeur-Gérant : J. TOUZEAU C.P.P.A.P. N° 532 AD

Préconisation . Cultures non précoupées

Intervenir dès réception contre ces ravageurs.
Utiliser de la phosalone à 1000 g/ha (AZOPHENE, ZOLONE).
Traiter de préférence en fin de soirée.

. Cultures précoupées

Attendre le début floraison pour intervenir.

NEGRILS

Situation Observation de foyers dans certaines cultures.

Préconisation ***Si le stade de la culture le permet*** *(absence de fleurs)*, ***intervenir avec :***

- du lindane à 400-600 g/ha
- du parathion à 300 g/ha

MELON

Situation Observations de dépérissements de plants dus à la fusariose et de quelques nuiles après les pluies de début juin.

Préconisation ***Poursuivre la protection préventive*** *contre les nuiles et le Mildiou avec l'un des produits suivants :*

- manèbe nombreuses spécialités
- mancozèbe nombreuses spécialités
- chlorothalonil DACONIL

LA PYRALE DU MAIS
en Midi-Pyrénées

La pyrale du maïs est régulièrement observée dans notre région.

Sa nuisibilité est faible en général, mais variable selon les secteurs et les années. En 1982 et surtout en 1983, elle avait connu une nette recrudescence, provoquant de réels dégâts dans quelques cultures au moment de la récolte.

Depuis, les maïsiculteurs portent une attention particulière à ce ravageur et la lutte chimique a tendance à se généraliser.

Voici, brièvement résumés, les principaux éléments de la biologie de la pyrale, ainsi que quelques réflexions au sujet de la lutte chimique à envisager.

BIOLOGIE

Deux vols de papillons sont régulièrement observés dans notre région.

Le premier vol s'échelonne durant les mois de juin et juillet. Les chenilles issues de ce 1er vol attaquent successivement les feuilles (perforations en lignes transversales), le cornet, la panicule mâle et, après pénétration par l'aisselle des feuilles, les tiges dans lesquelles elles creusent des galeries.

Le deuxième vol s'échelonne des environs du 10-15 août à la fin septembre. Les chenilles issues de ce 2ème vol creusent des galeries dans les tiges, les pédoncules des épis, et se nourrissent des grains.

LUTTE

Des seuils de traitements ont été définis à la suite de travaux conduits dans les régions où la pyrale n'a qu'une génération annuelle.

Ces seuils font appel :

- à des observations de la culture en cours de développement :
  → 10-15 % de plantes avec au moins une ponte
- à des observations de la culture à l'automne de l'année précédente :
  → 1 larve par pied pour la maïs grain
  → 0,5 larve par pied pour le maïs semence

Concernant les produits à utiliser, se reporter au dépliant A.G.P.M.-S.P.V. adressé avec le bulletin n° 5 du 5 mai 1986.

CONDUITE A TENIR DANS NOTRE REGION

Le Service Régional de la Protection des Végétaux conduit des essais de lutte contre la pyrale.

Les résultats des essais en 1985 sur maïs consommation ont montré qu'une bonne efficacité des produits sur larves de 1ère génération présentes dans les tiges et sur larves de 2ème génération sur épis n'amenaient pas d'augmentation significative de rendement.

Des conclusions définitives ne pouvant encore être tirées de tels essais, d'ailleurs poursuivis en 1986, nous considérons :

- que l'intervention contre la pyrale est justifiée en production de maïs semence lorsque les seuils précédemment définis sont atteints,
- que la décision d'intervention dans les parcelles de maïs consommation est à prendre en fonction du potentiel de rendement de la culture et du niveau d'infestation de la pyrale.